

## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 26 juin à 20 heures 30, les Membres composant le Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Marie France PARRAIN, Maire, pour la tenue de la séance ordinaire publique qui s'est déroulée en Mairie, à laquelle ils ont été convoqués par courriel le 18 juin 2025, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **Etaient présents :**

Mme PARRAIN, Maire,

M. BARNOYER, Mme HERVÉ, M. CHAULIEU, M. CADEDDU, Mme HARDY, M. BORDIER, Mme BEYO,

#### *Adjoints au Maire*

Mme VIDAL, MM. SAMBA, LEJEUNE, Mmes CHAPTAL, DELESSARD, HERMOSO, FRANCKHAUSER, M. FRANCINI, Mme SOUBABERE, M. MONFORT, Mmes DOUIS, VINCENT, MM. DELEUSE, MAROUF, Mme PHILIPONET, M. TENDIL, Mme LEYDIER, M. BALLERINI, Mme LATOUR, MM. HUGON, BETIS, Mme PANASSAC, M. MAUBERT

#### *Conseillers Municipaux*

### **Absents représentés :**

conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. CAPITANIO, ayant donné mandat à Mme PARRAIN jusqu'à la question n°17

Mme PEREZ, ayant donné mandat à Mme HARDY

M. MARIA, ayant donné mandat à M. CHAULIEU jusqu'à la question n°17

M. HERBILLON, ayant donné mandat à M. BORDIER

M. REMINIAC, ayant donné mandat à M. CADEDDU

Mme YVENAT, ayant donné mandat à Mme DELESSARD

Mme PAIRON, ayant donné mandat à Mme FRANCKHAUSER

M. FRESSE, ayant donné mandat à M. FRANCINI

M. TURPIN, ayant donné mandat à Mme DOUIS

M. SIMEONI, ayant donné mandat à M. TENDIL

M. LEFEVRE, ayant donné mandat à Mme LEYDIER

M. GORDE-GROSJEAN, ayant donné mandat à Mme LATOUR jusqu'à la question n°1

M. BOUCHÉ, ayant donné mandat à Mme PANASSAC

Mme LE ROUX, ayant donné mandat à M. BETIS

Les Membres présents formant la majorité des Conseillers en exercice peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code précité à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal pour la présente session.

M. CHAULIEU ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

Ces formalités remplies la séance du Conseil Municipal a commencé à 20 heures 30.

### **Assistaient également au Conseil Municipal :**

M. SOLER, Directeur Général des Services,

M. CARLIER, Directeur Général Adjoint des Services,

Mme BALLIN, Directrice Générale Adjointe des Services,

Mme DEBLONDE, Directrice Générale des Services Techniques,

Mme RAIMOND, Responsable du Secrétariat Général,

M. COELHO, Responsable du pôle des assemblées et de la Sécurité,

M. TACHEAU, Chargé de relations élus/administrés.

## Approbation du procès-Verbal du Conseil Municipal du 20 mars 2025

Les Membres du Conseil Municipal, **APPROUVENT** le procès-verbal de la séance du jeudi 20 mars 2025. M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac, Mme Le Roux, ayant vote contre.

### ADMINISTRATION GENERALE

#### **1 – Approbation de l'adhésion au Syndicat Intercommunal SIGEIF de la commune de Villejust (91) au titre de la « compétence d'autorité organisatrice du service public de la distribution de gaz ».**

*Sur le rapport de M. Barnoyer*

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

Arrivée de Monsieur Gorde-Grosjean, Conseiller Municipal.

### AFFAIRES SOCIALES

#### **2 – Approbation de la modification du règlement de fonctionnement du Service d'Autonomie à Domicile.**

*Sur le rapport de Mme Beyo*

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

#### **3 – Approbation de la convention type de partenariat en vue de l'accompagnement social des bénéficiaires du Service Municipal d'Autonomie à Domicile.**

*Sur le rapport de Mme Beyo*

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

#### **4 – Approbation de la convention type de partenariat en vue de l'accompagnement santé des bénéficiaires du Service Municipal d'Autonomie à Domicile.**

*Sur le rapport de Mme Beyo*

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

### AFFAIRES SCOLAIRES

#### **5 – Frais de fonctionnement scolaire : Fixation de la participation des communes pour les enfants domiciliés hors de Maisons-Alfort fréquentant des établissements scolaires Maisonnais pour l'année scolaire 2024/2025.**

*Sur le rapport de M. Maria*

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

#### **6 – Création des classes de découvertes et des séjours de vacances d'hiver et de printemps pour l'année 2026.**

*Sur le rapport de M. Maria*

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

#### **7 – Approbation de la Charte des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM) de la Ville de Maisons-Alfort.**

*Sur le rapport de M. Maria*

*Après intervention de Mme Panassac*

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

## PETITE ENFANCE

### **8 – Approbation de la modification du règlement unique de fonctionnement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant de Maisons-Alfort.**

*Sur le rapport de M. Chaulieu*

*Après interventions de Mme Panassac, M. Chaulieu*

Après en avoir délibéré, voté par 41 voix, 4 abstentions (M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac, Mme Le Roux).

## PERSONNEL

### **9 – Modification de l'organisation du temps de travail du secteur de l'animation.**

*Sur le rapport de M. Maria*

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

### **10 – Organisation du temps de travail du centre de supervision urbain (CSU).**

*Sur le rapport de Mme le Maire*

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

### **11 – Approbation de la possibilité de pourvoir des postes par voie contractuelle.**

*Sur le rapport de Mme le Maire*

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

### **12 – Approbation de la modification du tableau des effectifs.**

*Sur le rapport de Mme le Maire*

*Après intervention de Mme Panassac*

Après en avoir délibéré, voté par 41 voix, 4 abstentions (M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac, Mme Le Roux).

## AFFAIRES TECHNIQUES ET URBANISME

### **13 – Approbation de l'adhésion à l'organisme national d'études et d'expérimentation Plante & Cité.**

*Sur le rapport de Mme Leydier*

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

### **14 – Approbation de la charte liée au Conseil des Jeunes pour l'Environnement.**

*Sur le rapport de Mme le Maire*

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

### **15 – Approbation de la Convention d'engagement Refuges LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux).**

*Sur le rapport de M. Hugon*

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

### **16 – Approbation de la convention d'adhésion et des conventions d'échange de données avec l'association SYNCOM.**

*Sur le rapport de M. Barnoyer*

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

**17 – Approbation de la convention pour la constitution initiale et la mise à jour du plan de corps de rue enrichi (PCRS enrichi) avec l'Établissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois.**

*Sur le rapport de Mme le Maire*

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

Arrivée de Messieurs Capitanio et Maria, Maires-Adjoints.

**AFFAIRES JURIDIQUES ET COMMANDE PUBLIQUE**

**18 – Approbation de l'avenant n°1 de la convention-cadre relative à la construction d'un nouveau commissariat.**

*Sur le rapport de M. Chaulieu*

Après en avoir délibéré, voté par 41 voix, 4 abstentions (M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac, Mme Le Roux).

**19 – Approbation de la modification n°1 au marché n°2022-64 relatif à la conception-réalisation pour la construction d'un commissariat à Maisons-Alfort.**

*Sur le rapport de M. Chaulieu*

Après en avoir délibéré, voté par 41 voix, 4 abstentions (M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac, Mme Le Roux).

**20 – Approbation de la convention constitutive de participation à la Bourse des Jeunes Maisonnais au profit de la Mission Locale de Maisons-Alfort.**

*Sur le rapport de M. Maria*

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

**21 – Approbation de la convention relative à l'accès du personnel communal à l'espace de restauration du cercle mixte de la Gendarmerie de Maisons-Alfort.**

*Sur le rapport de M. Cadeddu*

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

**22 – Approbation du lancement de la consultation relative à la fourniture de carburant pour le fonctionnement du parc automobile de la Ville de Maisons-Alfort.**

*Sur le rapport de M. Chaulieu*

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

**AFFAIRES FINANCIERES**

**23 – Actualisation des tarifs du centre aquatique Arthur Hévette à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.**

*Sur le rapport de M. Bordier*

Après en avoir délibéré, voté par 41 voix, 4 voix contre (M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac, Mme Le Roux).

**24 – Actualisation des tarifs de location horaire des courts de tennis municipaux à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.**

*Sur le rapport de M. Marouf*

Après en avoir délibéré, voté par 41 voix, 4 voix contre (M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac, Mme Le Roux).

**25 – Répartition du produit des concessions funéraires et reversement au Centre Communal d'Action Sociale à compter de l'exercice 2025.**

*Sur le rapport de M. Cadeddu*

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

**26 – Fonds de solidarité pour la Région Ile-de-France (FSRIF) pour l'année 2024 – Rapport sur les actions entreprises.**

*Sur le rapport de M. Maria*

Ont pris acte.

**27 – Virement de crédits pour travaux réalisés en régie sur l'année 2024.**

*Sur le rapport de M. Capitanio*

Après en avoir délibéré, voté par 41 voix, 4 abstentions (M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac, Mme Le Roux).

**28 – Admission en non-valeur de produits irrécouvrables sur l'exercice budgétaire 2025 (années 2017 à 2019).**

*Sur le rapport de Mme Latour*

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

**29 – Approbation du compte de gestion du budget principal de l'exercice 2024.**

*Sur le rapport de Mme le Maire*

*Après intervention de M. Maubert*

Après en avoir délibéré, voté par 40 voix, 5 abstentions (M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac, Mme Le Roux, M. Maubert).

**30 – Approbation du compte administratif du budget principal de l'exercice 2024.**

*Sur le rapport de Mme le Maire*

*Après interventions de M. Maubert, Mme Panassac*

*Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire doit quitter la séance pour le vote. Madame le Maire propose aux élus du Conseil Municipal de procéder à un vote pour élire Monsieur Capitanio, 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint, Président de séance pour cette question.*

*Les Membres du Conseil Municipal, APPROUVENT la designation de Monsieur Capitanio en qualité de Président de séance. Monsieur Betis s'étant asbtenu.*

*Monsieur Capitanio, 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint ayant pris la présidence met au vote la question.*

Après en avoir délibéré, voté par 39 voix, 4 voix contre (M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac, Mme Le Roux), 1 abstention (M. Maubert).

**31 – Affectation du résultat de l'exercice 2024 du budget principal.**

*Sur le rapport de Mme le Maire*

Après en avoir délibéré, voté par 40 voix, 5 abstentions (M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac, Mme Le Roux, M. Maubert).

**32 – Attribution d'une subvention d'investissement exceptionnelle de 1.000 euros en faveur de l'Association Ars Musica Mansonium à l'occasion du 50<sup>ème</sup> anniversaire de sa création.**

*Sur le rapport de Mme Hardy*

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

### **33 – Attribution d’une subvention exceptionnelle au profit de l’UNSS du collège Edouard Herriot pour la participation à la finale des championnats de France 2025.**

*Sur le rapport de M. Samba*

Après en avoir délibéré, votée à l’unanimité.

## **INFORMATION AU CONSEIL**

### **34 – Arrêté Municipal n°3925 portant règlementation de l’affichage sur le territoire de la Ville de Maisons-Alfort.**

#### **Questions diverses**

Madame Panassac souhaite aborder 3 points, dont le premier concerne les services postaux et plus particulièrement le projet de fermeture du bureau de poste du quartier d’Alfort. En effet, une pétition circulerait actuellement accompagnée d’une mobilisation syndicale contre cette fermeture. Aussi, elle souhaiterait savoir si les élus de la Majorité entendent s’y opposer, comme ils l’avaient fait pour le bureau de poste de Liberté/ Vert-de-Maisons, afin de préserver ce service public auquel les habitants, comme elle-même, sont très attachés.

Madame le Maire indique qu’elle a, en effet, eu connaissance de ces rumeurs ainsi que de la pétition. Elle précise que la Ville a aussitôt saisi La Poste et qu’un courrier de réponse lui a été adressé. Elle donne ensuite lecture de ce courrier « *Madame le Maire, nous avons pris connaissance avec étonnement d’un article paru dans 94Citoyens.com annonçant la fermeture d’un bureau de Poste à Maisons-Alfort en 2025. Les équipes de La Poste n’ont pas été sollicitées par ce média. Aussi je me permets de vous préciser qu’aucune fermeture de bureau de Poste n’est envisagée à Maisons-Alfort* ». Elle souligne qu’il n’est donc nullement question d’une fermeture de bureau et ajoute que Monsieur Romain Maria a récemment rencontré la Direction de La Poste, qui lui a confirmé qu’aucune fermeture n’était prévue. Bien au contraire, des points supplémentaires pour le retrait de colis ont été installés, notamment au bureau de poste d’Alfort. Elle souligne que la Municipalité est, et demeure, pleinement mobilisée pour préserver les services publics de proximité, essentiels à la vie quotidienne des Maisonnais. Elle rappelle, à ce titre, que la Ville s’est toujours battue pour le maintien de l’ensemble de ses bureaux de Poste notamment dans le quartier Liberté/ Vert-de-Maisons. Elle souligne que Maisons-Alfort reste d’ailleurs l’une des rares communes à conserver tous ses bureaux de Poste ouverts, alors que d’autres villes ont connu des fermetures. Elle ajoute que la Ville a également répondu aux habitants qui l’avaient saisie pour les informer qu’il s’agissait d’une « fake news ».

Monsieur Bétis souhaite intervenir au sujet du Centre de Supervision Urbain récemment mis en service par la Ville. En effet, il déplore, au regard des investissements réalisés, l’absence d’indicateurs permettant d’évaluer son efficacité, notamment en matière de réduction d’agressions et/ou violences. Il demande que ces indicateurs soient mis en place et rendus publics chaque année, afin que les Maisonnais puissent suivre les progrès réalisés en matière de sécurité par rapport aux années antérieures.

Madame le Maire rappelle que ces questions ont déjà été évoquées en Commission Administration Générale-Finances. Elle indique que la mise en place des caméras répond avant tout à un objectif de dissuasion et de prévention. Elle précise que, depuis leur installation, plusieurs interventions en flagrant délit ont pu être réalisées grâce aux images, permettant aux agents de la Police Municipale ou Nationale d’intervenir rapidement. Elle souligne que le Centre de Supervision Urbain vient à peine d’être mis en service et qu’il constitue un outil destiné à renforcer la sécurité des Maisonnais en complément des autres dispositifs déjà existants sur la commune. Elle ajoute que l’objectif premier est de contribuer à faire diminuer les chiffres de la délinquance. Elle précise par ailleurs que la Ville reçoit chaque mois des données statistiques détaillées transmises par l’État, permettant de suivre l’évolution de la délinquance sur Maisons-Alfort.

Madame le Maire indique également que la Municipalité entend poursuivre le renforcement de la vidéoprotection en déployant de nouvelles caméras sur des points stratégiques, afin d'assurer une sécurité accrue pour tous les habitants. Elle indique également que la Région Île-de-France a installé des caméras sur les parvis des lycées et que le Département a, de son côté, mis en place des mesures destinées à améliorer la sécurité aux abords des établissements scolaires. Elle conclut en donnant la parole à Monsieur Chaulieu afin de compléter son propos.

Monsieur Chaulieu indique qu'il a déjà répondu à cette question en Commission Administration Générale-Finances et rappelle que le Centre de Supervision Urbain vient tout juste d'être mis en service. Il précise que des indicateurs seront mis en place afin d'évaluer le fonctionnement. Il souligne que le CSU est en lien permanent avec la Police Nationale et constitue un outil complémentaire pour leurs agents ainsi que pour ceux de la Police Municipale, dans l'intérêt et pour la sécurité des Maisonnais.

Madame le Maire tient à préciser que le CSU ne se substitue pas à la Police Municipale ou Nationale. Elle rappelle que le Sous-Préfet de Nogent l'a également précisé lors de l'inauguration du CSU, il s'agit d'un moyen supplémentaire destiné à compléter et renforcer le travail des forces de sécurité.

Monsieur Bétis entend que la Ville prévoit de mettre en place des indicateurs mais il souhaite savoir s'ils seront rendus publics et partagés avec les Maisonnais.

Monsieur Capitano estime que la question de Monsieur Bétis laisse supposer que celui-ci a un doute sur l'efficacité et la pertinence du dispositif de vidéoprotection installé sur la commune.

Monsieur Bétis précise qu'il s'agit simplement d'une question ouverte, à laquelle il est possible de répondre par oui ou par non. Il tient à souligner qu'il ne fait aucun procès d'intention. Lorsque l'on dispose d'un équipement aussi performant et aussi coûteux en termes d'investissement pour une commune comme Maisons-Alfort, il semble logique de mettre en place des indicateurs permettant d'évaluer son fonctionnement et ses résultats, et de partager ces informations avec l'ensemble des habitants.

Monsieur Capitano rappelle que la Ville a fait le choix d'investir de manière significative en faveur de la sécurité des Maisonnais, notamment par le biais du Centre de Supervision Urbain qui regroupe les images de l'ensemble des 75 caméras de la commune. Il souligne que les indicateurs les plus pertinents restent ceux relatifs à l'évolution de la délinquance, et qu'il conviendra, sur la durée, d'analyser des données chiffrées précises permettant d'évaluer l'efficacité du dispositif. Il ajoute que tous les acteurs de la sécurité reconnaissent l'importance de ces outils et que lors de l'inauguration du CSU de Charenton-le-Pont, le Ministre de l'Intérieur, Monsieur Bruno Retailleau et la directrice territoriale de la sécurité de proximité du Val-de-Marne ont rappelé que les CSU sont aujourd'hui indispensables, tant pour la dissuasion que pour la résolution des affaires.

Monsieur Capitano ajoute que le choix politique de la Ville, bien que contesté par certains, est d'affirmer que la vidéoprotection et la Police Municipale sont essentielles à la sécurité des Maisonnais. Il précise que les discussions autour des indicateurs d'évaluation sont intéressantes, mais ne répondent pas directement au besoin de sécurité. Il invite Monsieur Bétis en cas de doute, à s'adresser à l'État ou au Procureur de la République, qui sont les véritables experts en matière de sécurité.

Monsieur Bétis souhaite savoir si des indicateurs relatifs au dispositif de vidéoprotection seront communiqués aux Maisonnais et insiste pour que cette demande soit inscrite dans le Procès-verbal de la séance.

Monsieur Capitano objecte que chacun aura saisi l'état d'esprit de Monsieur Bétis, qui, depuis plus de cinq ans, semble manifestement peu favorable aux dispositifs visant à assurer la protection et la sécurité des Maisonnais. Il conclut en ajoutant comme dirait quelqu'un que vous connaissez bien, « quand c'est flou, c'est qu'il y a un loup ».

Monsieur Maubert souhaite intervenir au sujet de l'orage survenu hier soir, au cours duquel plusieurs arbres sont tombés. Il demande s'il ne serait pas possible, comme il l'a déjà suggéré lors de précédents Conseils Municipaux, de mettre en place une application citoyenne, comme cela existe déjà dans certaines villes. Il indique que plusieurs de ses contacts l'ont alerté à propos d'arbres tombés et ce type d'application permettrait de gagner du temps en envoyant directement une photo pour signaler la situation.

Madame le Maire rappelle que la Ville dispose d'une astreinte en Mairie qui assure le lien avec les habitants notamment par rapport à de potentielles situations d'urgence. Elle précise que lors des récentes intempéries, les agents des Services Techniques sont intervenus rapidement et qu'il a fallu faire appel à une entreprise extérieure pour dégager un arbre tombé rue Amédée Chenal. Elle ajoute qu'hier soir, la Ville a reçu un courriel de la Préfecture du Val-de-Marne demandant la fermeture des parcs et jardins, mesure qui elle précise n'a pas été respectée de manière systématique par tous les Maisonnais. Elle souligne qu'en sa qualité de Maire, avoir été particulièrement vigilante afin d'éviter tout incident grave et indique que Monsieur Soler, Directeur Général des Services, ainsi que Madame Deblonde, Directrice Générale des Services Techniques, étaient en alerte pour coordonner les interventions sur le terrain.

Monsieur Maubert remercie les services de la Ville pour leur mobilisation durant une grande partie de la nuit, mais souligne que ce type d'intempéries se reproduit régulièrement et qu'il serait nécessaire que les informations soient relayées plus rapidement.

Monsieur Chaulieu indique que si une application était mise en place, une alerte serait transmise automatiquement, mais sans véritable échange humain. La Ville a fait le choix de privilégier la présence humaine. En effet, un agent est de permanence à l'Hôtel de Ville toute la nuit, y compris le week-end, et peut mobiliser l'ensemble des services municipaux à tout moment, en plus du Maire-Adjoint également d'astreinte. Il estime qu'il est préférable d'avoir quelqu'un au téléphone, avec qui l'on peut expliquer précisément sa demande, plutôt qu'une application qui ne permet pas un échange direct.

Madame Panassac formule sa deuxième question qui porte sur la publicité des chaînes de fast-food devant les établissements scolaires. En effet, elle souligne que personne ne peut considérer comme acceptable la présence de telles publicités devant les écoles, d'autant que les enfants y sont particulièrement sensibles. Elle ajoute que, même si un travail d'éducation à une alimentation saine est mené dans les établissements, la visibilité de ces publicités à la sortie des classes réduit à néant les efforts réalisés. Elle précise qu'elle est d'autant plus déçue que, lors de la passation du contrat avec JC Decaux, elle avait demandé l'ajout d'une clause interdisant ce type de publicité devant les écoles. Elle indique que cette demande n'a pas été retenue, mais elle précise que la Ville s'était alors engagée à faire preuve de vigilance sur le sujet. Elle estime qu'aujourd'hui, la Ville reconnaît son impuissance à agir auprès de JC Decaux pour empêcher la diffusion de ces publicités. Elle ajoute que Madame le Maire n'a pas répondu à ses courriers, même si, en Commission Administration-Finances, il a lui été indiqué que JC Decaux avait été sensibilisé à la question. Elle demande néanmoins une réponse écrite à ses courriers ainsi que la transmission des échanges avec JC Decaux.

Madame le Maire rappelle que la Ville est intervenue auprès de JC Decaux et leur a transmis la liste des établissements scolaires en demandant d'éviter ce type de publicités à proximité. Elle précise toutefois que d'autres formes de publicité peuvent également poser problème, comme celles pour la bière ou l'alcool. Elle ajoute que le contrat ne comporte pas de clause spécifique, car la publicité est encadrée par le RLPi et qu'un encadrement trop strict risquerait de porter atteinte à la liberté d'expression et à la liberté du commerce. Elle indique par ailleurs que la Police Municipale a été chargée de vérifier la présence éventuelle de ces publicités lors de leurs tournées. Néanmoins, elle rappelle que les jeunes restent exposés à ce type de messages, que ce soit par la télévision ou lors de leurs déplacements, malgré les efforts déployés pour limiter leur impact.

Madame Panassac pour son 3<sup>ème</sup> point, souhaite revenir sur la demande qu'elle avait formulée concernant l'accès aux documents des ASL. Elle rappelle qu'il lui avait été indiqué que la CADA avait été saisie, mais elle souhaite savoir où en est la procédure et pour quelle raison la Ville refuse toujours de lui transmettre ces documents.

Madame le Maire confirme qu'en effet, la CADA n'a pas répondu aux demandes adressées par la Commune.

Madame Panassac indique qu'elle souhaite recevoir la copie de la saisine de la CADA, et réitère sa demande d'obtenir une réponse claire de la Ville.

Monsieur Capitanio rappelle que ce point a déjà été évoqué lors d'une précédente séance du Conseil Municipal et qu'à cette occasion une réponse lui a été apportée.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35.**

**Le Maire**



**Marie France PARRAIN**

**Le Secrétaire de séance**



**Stéphane CHAULIEU**